



## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Exécution des Art. L 2121-7, L 2121-10, L 2121-12  
du Code Général des Collectivités Territoriales

**Jeudi 9 Avril 2026 à 20 heures 00**  
**Salle du Conseil Municipal - 2 rue du Docteur Roux**

### **ORDRE DU JOUR :**

#### **Délibérations :**

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Créations d'emplois permanents à temps complet
3. Délégations consenties au Maire par le conseil municipal dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales
4. Création des commissions communales et élection des conseillers municipaux au sein de chaque commission
5. Détermination du nombre d'administrateurs du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
6. Election des représentants de la collectivité au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
7. Désignation des représentants de la collectivité au sein du Syndicat Intercommunal du CES d'Esblly – SICES
8. Désignation d'un délégué au Comité National d'Action Sociale - CNAS
9. Désignation d'un représentant au Groupement d'intérêt public ID 77
10. Désignation d'un correspondant Défense
11. Désignation d'un élu référent forêt-bois
12. Proposition des membres de la commission de contrôle des listes électorales
13. Désignation d'un nouveau référent déontologue des élus locaux suite aux élections municipales de 2026

Fait à Montry, le 3 Avril 2026  
Le Maire,

Yannick MARC

